

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10241**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Agent privé de protection de personnes

Nouvel intitulé : Agent privé de protection de personnes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Groupe 9 academy, P.C. formations sécurité	Gérant Groupe 9 academy, gérant P.C. formations sécurité

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Hautement qualifié, l'agent privé de protection des personnes (A3P) assurera seul ou en équipe la protection physique des personnes ayant besoin de sécurité durant leurs déplacements professionnels ou privés dans le strict respect des règles de déontologie et de la loi en vigueur dans sa zone d'évolution.

Il sécurise les déplacements (véhicules et pédestres) de façon adaptée à la sensibilité de l'autorité ainsi que des lieux visités et fréquentés par cette dernière.

Dans le cadre d'une situation dégradée, il est capable d'identifier, d'analyser la problématique et d'y apporter une solution adaptée.

Le cas échéant, il est capable d'appliquer des techniques d'intervention physique et des procédures d'urgence afin d'extraire son autorité d'une zone de danger.

Les titulaires de la certification sont capables de :

- 1) Mettre en sûreté les sites et l'environnement relevant de l'autorité
- 2) Maîtriser les techniques de protection physique des personnes :
 - Protéger l'intégrité physique de l'autorité (techniques d'escorte à pied, en véhicule,)
 - Mettre en place des techniques d'intervention et techniques d'urgence si l'intégrité physique de l'autorité est menacée.
 - Utiliser et entretenir les équipements spécifiques à la protection physique des personnes (GPS, radios et accessoires, différents matériels de sécurisation, de protection balistique...)
- 3) D'exercer leur métier en maîtrisant l'environnement législatif de leur secteur d'activité.
- 4) D'appliquer les gestes qui sauvent (en restituant les techniques apprises lors d'une certification de secourisme)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'activité de cette profession s'exerce au sein d'entreprises, de sociétés de protection de personnes, en contact avec différents intervenants publics (police, gendarmerie, pompiers, ...) ou privés (clients, journalistes, sécurité privée...)

Elle varie selon le secteur (protection physique, évènementiel, transport, ...), l'activité (exploitation, conseil, ...), le mode d'organisation et le type de prestation.

agent de protection rapprochée, protection physique des personnes, sécurité des personnes, garde du corps.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2503 : Sécurité et surveillance privées

Réglementation d'activités :

Le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes, précise que ces personnes doivent justifier de l'aptitude professionnelle par la détention d'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles ou d'un titre reconnu par un état membre de l'union européenne ou par un des états parties à l'accord sur l'espace économique européen. (Mise en application de ces dispositions un an à compter de la date du 9 septembre 2005)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'examen comporte 4 composantes :

- 1) Maîtriser l'environnement législatif de la profession
 - QCM par système type Power Vote (système informatique relié à des boîtiers de contrôle).
- 2) Maîtriser les techniques professionnelles
 - Ø Ateliers techniques
 - Ø Mises en situation
- 3) Restituer et représenter l'image de la profession
 - Ø Entretien oral

4) secours aux personnes :

Cette composante est validée par la justification de l'obtention d'une qualification de secourisme. (SST ou PSC1).

L'évaluation des 4 composantes est prévue en fin de parcours de formation.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	- Président : Dirigeant d'une société de protection de personnes depuis plus de 3 ans - 1 salarié d'une entreprise de protection de personnes depuis plus de 3 ans, - 1 formateur n'ayant pas participé à la formation
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	- Président : Dirigeant d'une société de protection de personnes depuis plus de 3 ans - 1 salarié d'une entreprise de protection de personnes depuis plus de 3 ans, - 1 formateur n'ayant pas participé à la formation
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	- Président : Dirigeant d'une société de protection de personnes depuis plus de 3 ans - 1 salarié d'une entreprise de protection de personnes depuis plus de 3 ans, - 1 formateur n'ayant pas participé à la formation

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau IV, sous l'intitulé Agent privé de protection de personnes, avec effet au 22 juillet 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2013 publié au Journal Officiel du 5 mars 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Agent privé de protection de personnes" avec effet au 22 juillet 2010, jusqu'au 5 mars 2016.

Pour plus d'informations

Statistiques :

30

Autres sources d'information :

www.groupe9.com

www.pc-formation-securite.com

Lieu(x) de certification :

Groupe 9 Academy

RD 562 Le Plan Oriental
83440 Montauroux

PC Formations Sécurité
13, rue des Entrepreneurs
86 000 Poitiers

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Groupe 9 Academy
RD 562 Le Plan Oriental
83440 Montauroux

PC Formations Sécurité
13, rue des Entrepreneurs
86 000 Poitiers

Historique de la certification :

Certification suivante : Agent privé de protection de personnes